|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/24/3 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 1 septembre 2019  |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-quatrième session**

**Genève, 18 – 22 novembre 2019**

RAPPORT D’ACHèVEMENT DU projet sur l’utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient le rapport d’achèvement du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “*Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique”*. Le rapport porte sur toute la période de mise en œuvre du projet, qui s’étend d’octobre 2016 à juin 2019.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

|  |
| --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET |
| Cote du projet | DA\_16\_20\_03 |
| Titre | Utilisation de l’information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique |
| Recommandations du Plan d’action pour le développement | *Recommandation n° 16 :* prendre en considération la préservation du domaine public dans l’élaboration des normes à l’OMPI et approfondir l’analyse des conséquences et des avantages d’un domaine public riche et accessible.*Recommandation n° 20 :* promouvoir les activités d’établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l’OMPI, y compris l’élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d’aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs. |
| Budget du projet | Dépenses hors personnel : 300 000 francs suisses (2016-2017) et 200 000 francs suisses (2018-2019)\*Dépenses de personnel : 150 000 francs suisses (2016-2017) et 150 000 francs suisses (2018-2019)\*\*50 000 francs suisses de dépenses hors personnel réaffectés aux dépenses de personnel en 2018-2019 et une prolongation du délai de mise en œuvre du projet pour une durée de six mois, comme convenu par les États membres à la vingt-deuxième session du CDIP (CDIP/22). |
| Durée du projet | 36 mois |
| Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI | Liens avec les programmes 1, 9, 10 et 14. |
| Brève description du projet | Le projet s’appuyait sur les activités de programme en cours visant à créer et renforcer des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI), les conclusions d’études antérieures sur la propriété intellectuelle et le domaine public (en ce qui concerne les brevets) et sur le portail existant sur la situation juridique qui a été créé dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement relatif aux données sur la situation juridique des brevets.Plus précisément, le projet avait pour objectif de compléter les services existants de CATI par l’ajout de nouveaux services et outils à ceux qu’ils proposent déjà et qui présentent un intérêt concret, en particulier pour les innovateurs indépendants et les entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), permettant non seulement d’identifier les inventions se trouvant dans le domaine public mais également d’aider les inventeurs, les chercheurs et les chefs d’entreprise à utiliser cette information pour obtenir de nouveaux résultats de recherche et créer de nouveaux produits, favorisant ainsi une exploitation et une utilisation plus efficaces des inventions du domaine public en tant que source de création de savoirs locaux et d’innovations et d’augmentation des capacités d’absorption des pays en développement et des PMA du point de vue de l’adaptation et de l’assimilation de différentes technologies. |

|  |  |
| --- | --- |
| Chefs de projet | MM. Alejandro Roca Campaña et Andrew Czajkowski |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | III.2 (programme 9) : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.IV.2 (programmes 9 et 14) : Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité. |
| Résumé de la mise en œuvre du projet  | La mise en œuvre a débuté en octobre 2016 à la suite du recrutement d’un coordinateur de projet. Les résultats suivants ont été atteints dans le cadre du projet :1. Guides pratiques sur l’identification et l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public :Deux guides ont été élaborés, l’un sur l’identification des inventions se trouvant dans le domaine public et l’autre sur l’utilisation de ces inventions.Le guide sur l’identification des inventions figurant dans le domaine public traite les thèmes suivants :* relation entre les brevets et le domaine public;
* détermination des besoins en informatique;
* recherche des sources d’information nécessaires pour identifier les inventions se trouvant dans le domaine public, notamment les bases de données relatives aux brevets et les registres de brevets;
* informations sur la situation juridique;
* possibilité d’effectuer des recherches; et
* connaissance des limitations à la possibilité d’effectuer des recherches et gestion des risques associés.

Le guide sur l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public traite les thèmes suivants :* relation entre les brevets et le domaine public;
* relation entre les inventions et le savoir-faire;
* étapes du processus d’élaboration des produits;
* définition des besoins techniques;
* recensement des ressources technologiques existantes;
* intégration des nouvelles technologies dans la recherche et la création de produits; et
* connaissance des limitations relatives aux inventions figurant dans le domaine public et détermination du moment où la concession de licences de technologie peut être nécessaire.

Conformément à la stratégie de mise en œuvre, deux experts principaux et cinq experts associés du domaine ont été sélectionnés pour rédiger les guides. Après sélection des experts responsables de l’élaboration globale des guides, y compris le matériel de formation correspondant, les experts associés ont été recrutés pour apporter leur contribution dans certains domaines.Des mesures ont été prises lors du processus de sélection afin de veiller à la répartition géographique (Chili, États-Unis d’Amérique, Grèce, Inde et Kenya).Les premières versions ont été achevées en février 2017 et révisées et consolidées par les experts principaux en juin 2017. Les guides contiennent des informations générales et des orientations pratiques accompagnées d’exemples tirés de différents pays relatifs à l’utilisation d’approches et d’outils spécifiques pour l’identification et l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public. Les projets de guides ont ensuite été testés dans les CATI sélectionnés pour garantir qu’ils correspondent aux besoins du personnel des CATI dans les pays en développement et dans les pays en transition. Les pays suivants ont été sélectionnés afin de participer à la phase d’essai (ou processus pilote) sur la base de considérations d’ordre géographique et social, en tenant compte de la diversité économique et de leur capacité à fournir des services additionnels : Afrique du Sud et Kenya (groupe des pays africains), Maroc (groupe des pays arabes), Malaisie et Philippines (région Asie et Pacifique), Argentine, Colombie et Cuba (région Amérique latine et Caraïbes) et Fédération de Russie (pays en transition et pays développés).Sept experts pays ont été sélectionnés pour piloter le processus dans les pays pilotes et ont été chargés de recenser et d’évaluer les données d’expérience des CATI en utilisant une méthode fondée sur le modèle de Kirkpatrick, un modèle d’évaluation des formations prenant en compte quatre critères (la satisfaction, l’efficacité, la pertinence et l’incidence).La phase d’essai d’une durée de six mois a débuté par une réunion d’experts tenue à Genève les 25 et 26 juillet 2017, qui a rassemblé les experts principaux et les experts pays, afin qu’ils définissent une façon efficace et homogène de procéder aux tests dans chacun des pays sélectionnés. La phase d’essai a donné lieu à un certain nombre de recommandations visant à améliorer les guides, lesquelles ont été intégrées dans les versions révisées par les experts principaux. En particulier, davantage d’orientations, d’outils et d’exemples pratiques ont été inclus afin d’illustrer des thèmes choisis.Les versions finales ont été achevées entre juin 2018 (guide 1) et octobre 2018 (guide 2). Conformément à la Politique de l’OMPI en matière de publications applicable aux nouvelles publications, une approbation interne a été sollicitée pour obtenir que les guides, en tant que publications de l’OMPI, bénéficient d’une correction et d’une mise en page professionnelles afin de maximiser leur utilisation et leur portée. Conformément à la politique, les versions finales ont été soumises à une évaluation collégiale par des experts travaillant ou non au sein de l’OMPI et améliorées par les experts principaux afin d’intégrer les recommandations émises lors de l’évaluation. Les versions finales ont été remises pour correction et mise en page professionnelles, un processus supervisé par la division des publications de l’OMPI. La correction professionnelle du premier guide a été achevée en juin 2019 et celle du second guide devrait être achevée en juillet 2019. La traduction des guides constituera l’ultime étape du processus.2. Matériel de formation nouveau ou amélioré pour les CATI à partir des guides et création d’un réseau d’experts :La formation sur les guides s’adressant aux CATI sélectionnés a débuté au dernier trimestre de 2018 sur la base du matériel de formation conçu par les experts principaux. Neuf ateliers ont été organisés entre novembre 2018 et juin 2019 et initialement centrés sur les pays pilotes, à savoir l’Afrique du Sud, l’Argentine, la Colombie, la Fédération de Russie, le Kenya, la Malaisie, le Maroc et les Philippines, en plus de l’Inde. Les ateliers offraient une occasion de tester et d’améliorer le matériel de formation. Dans la mesure du possible, les experts principaux proposaient une formation sur les guides avec l’assistance des experts associés et des experts pays, dans le but de créer un réseau d’experts capables d’aider les CATI à utiliser les guides une fois que le projet aura pris fin. Des formulaires d’évaluation ont été recueillis à l’issue des ateliers et le matériel de formation a été adapté en tenant compte des remarques formulées.3. Portail amélioré sur la situation juridique, doté d’une interface plus facile à utiliser et d’un contenu élargi :Pour définir les principaux besoins des utilisateurs de l’information en matière de brevets, principaux utilisateurs du portail sur la situation juridique, ci-après dénommé “le portail”, un expert en communication a été recruté pour réaliser une analyse détaillée des besoins et lacunes, notamment en recueillant les commentaires des utilisateurs du portail au moyen d’une enquête et d’entretiens ciblés. Le prestataire a étudié plus de 200 réponses de 20 pays, sur la base desquelles il a émis une série de recommandations visant à améliorer le portail. Parallèlement, les procédures visant à recruter un prestataire chargé de concevoir une nouvelle interface ont abouti en septembre 2016. Compte tenu de la nécessité de mettre au point une interface plus simple à utiliser ainsi que des fonctionnalités de recherche avancées, diverses solutions techniques ont été étudiées. Des consultations ont été menées auprès de diverses parties prenantes, y compris le Groupe des Nations Unies sur la société de l’information (UNGIS) et le Bureau du Conseiller juridique sur l’utilisation de données internationales officielles sur les frontières pour l’élaboration de la nouvelle carte, ainsi que la Division des communications de l’OMPI et le Département des technologies de l’information et de la communication sur les possibilités en matière de mise en œuvre technique, notamment un logiciel potentiel pour visualiser les cartes conformément aux politiques de l’organisation. Ces consultations ont abouti à la signature d’un accord avec l’UNGIS sur l’utilisation des données internationales sur les frontières et à la définition d’une solution rentable pour concevoir la nouvelle interface à l’aide d’un logiciel basé sur l’informatique en nuage couramment utilisé dans d’autres organisations des Nations Unies.Parallèlement, un expert de l’information en matière de brevets a été engagé en 2017 afin d’examiner les informations existantes sur le portail et de les mettre à jour s’il y a lieu. L’expert a mis à jour les données relatives à plus de 160 pays et a élaboré des pages d’aide détaillées pour chacun des pays listés sur le portail afin d’aider les utilisateurs à distinguer les informations relatives au statut juridique disponibles en ligne, accompagnées d’informations supplémentaires sur les particularités propres à la protection par brevet et de conseils de recherche.De nouvelles fonctionnalités ont également été incluses, telles que la possibilité de combiner les critères de recherche, de consulter les informations séparément sur une carte et dans un tableau et de recenser les pays membres d’une organisation régionale délivrant des brevets ou les collections d’informations régionales en matière de brevets. En outre, de nouveaux champs de recherche ont été ajoutés, notamment des registres de brevets consultables en ligne par nom de déposant ou donnée relative à la priorité et des registres en ligne qui fournissent des informations sur les instruments d’extension de la durée de protection par brevet, les certificats complémentaires de protection et les brevets régionaux ayant effet dans un pays donné.Au cours de ce processus, les données relatives à plus de 200 pays ont été mises à jour, ce qui représente une augmentation de 25% du nombre de pays et de collections d’informations pour lesquels des données sont disponibles dans la nouvelle version.À l’occasion de la refonte du portail, des mesures ont été prises afin d’améliorer l’accessibilité pour les utilisateurs malvoyants, conformément aux efforts déployés par l’OMPI pour améliorer l’accessibilité de ses services et plateformes et les pages d’aides ont été mises à disposition en format accessible.Afin de valider les renseignements recueillis par l’expert, chaque page d’aide a été envoyée à l’autorité de la propriété intellectuelle concernée au moyen d’une circulaire officielle. Un total de 52 réponses ont été reçues au cours de ce processus (juillet – septembre 2018). Un formulaire de contact a également été inclus dans la nouvelle interface pour permettre aux utilisateurs d’informer le Secrétariat de toute modification future apportée à l’information présentée sur le portail.Pour mettre en valeur la nouvelle interface et les nouvelles caractéristiques du portail, un court tutoriel vidéo a été élaboré avec l’appui d’un expert de la vidéo.Le portail a été lancé lors d’une manifestation parallèle durant la vingt-deuxième session du CDIP (CDIP/22). |
| Résultats/effets du projet et principaux enseignements | Résultats/effets :Les réactions des CATI recueillies lors de la phase d’essai et les enquêtes réalisées à l’issue des ateliers pratiques montrent clairement l’importante valeur ajoutée que représentent les nouvelles ressources conçues dans le cadre du projet pour les CATI. Les commentaires recueillis confirment notamment que les ateliers avaient permis de renforcer les connaissances et les compétences en matière d’identification et d’utilisation des inventions relevant du domaine public (99,6% des participants, en moyenne, l’on confirmé) et 98% d’entre eux ont déclaré que les guides leur seront utiles dans leur travail au quotidien.Cependant, afin d’intégrer pleinement les enseignements des guides dans les activités des CATI et pour permettre aux CATI de mettre en place de nouveaux services dans ce domaine en utilisant les guides comme outils d’aide, une assistance supplémentaire sera nécessaire. À cet égard, la constitution d’un groupe d’experts qui pourront faire office de personnes ressources pour aider les CATI à exploiter les guides et à renforcer la capacité de leurs services sera une ressource importante sur laquelle s’appuyer et qui pourra être développée.Le nombre élevé de visites sur le portail à la suite de son lancement (1 880 consultations en tant qu’utilisateur and 4571 téléchargements de pages d’aide entre novembre et décembre 2018) indique également que le portail est une ressource utile.Principaux enseignements :Tel qu’il a été indiqué dans l’annexe II du rapport sur l’état d’avancement du projet CDIP/22/2, le fait de préciser avec clarté, dès le début, la contribution spécifique de chaque expert a favorisé le processus collaboratif de rédaction des guides. Les experts principaux ont joué un rôle crucial en compilant et en révisant les contributions des cinq experts associés dotés de formation et d’expériences variées et de plumes différentes. La capacité à synthétiser et à organiser les informations afin de rendre fluide l’enchaînement des sections s’est révélée essentielle afin de garantir le succès de cette entreprise.La participation des experts principaux au processus de publication lors de la phase de correction professionnelle par un correcteur externe s’est également révélée cruciale afin de veiller à ce que, malgré une simplification du contenu destinée à rendre la lecture plus aisée, la terminologie relative à la propriété intellectuelle reste correcte. Compte tenu de ce processus de longue haleine mais important pour garantir la qualité du résultat, il conviendrait d’inclure cette étape dans le plan de projet et de lui allouer les ressources appropriées.Les travaux de pilotage des guides dans les CATI sélectionnés se sont également révélés cruciaux pour approuver leur contenu et faire connaître leur valeur. Les commentaires résultants de cet exercice se sont révélés très utiles non seulement afin de mettre en valeur l’importance de ces nouveaux outils pour les CATI, mais également afin d’aider à améliorer le contenu. |
| Risques et stratégies d’atténuation | Parmi les risques recensés, le document de projet a mentionné la capacité insuffisante du personnel des CATI s’agissant de comprendre et d’utiliser efficacement les informations contenues dans les guides pratiques. Afin d’atténuer ce risque, des mesures ont été prises pour s’assurer que les guides seraient adaptés aux besoins et aux capacités du personnel des CATI telles qu’elles ont été évaluées. Pour ce faire, des travaux de pilotage des guides ont été effectués au sein de neuf réseaux nationaux de CATI. Les commentaires recueillis à cette occasion ont été pris en compte au cours du processus de révision et intégrés dans les guides.La constitution d’un groupe d’experts afin d’aider les CATI à utiliser les guides une fois que le projet aura pris fin sera un moyen supplémentaire d’atténuer ce risque. À cet égard, des mesures ont été prises pour faire intervenir tous les experts, y compris les experts associés et les experts pays, dans les ateliers.Un autre risque rencontré lors des ateliers réside dans la diversité des profils des participants CATI, un grand nombre d’entre eux n’ayant pas assisté aux précédentes formations CATI. Tel qu’il a été indiqué dans le document de projet, les guides doivent compléter les services existants en s’appuyant sur les connaissances et services existants, par conséquent les utilisateurs des guides sont censés posséder des connaissances approfondies des informations en matière de brevets et des techniques de recherche. Si une attention particulière a été portée à la présentation des concepts de base avant de présenter les guides durant les ateliers et à l’adaptation du matériel de formation en conséquence, il convient de noter que les disparités observées peuvent être à l’origine de différences dans les attentes des participants et dans leur capacité à assimiler les enseignements contenus dans les guides. |
| Taux d’exécution du projet  | Taux d’utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2019 : 94%. |
| Rapports/documents précédents | CDIP/18/2, annexe V; CDIP/20/2, annexe V; CDIP/22/2, annexe II. |
| Suivi | Afin d’assurer la pérennité du projet et, en particulier, l’intégration dans les services de CATI des nouveaux outils mis au point dans le cadre du projet, il est recommandé d’intégrer pleinement les résultats du projet dans l’exercice biennal 2020-2021 du programme 14. Pour accroître le nombre de réseaux nationaux de CATI utilisant les guides et le portail, des formations pratiques supplémentaires seront nécessaires, comme le montrent les commentaires recueillis durant les ateliers de validation. Par conséquent, il sera nécessaire de concevoir davantage d’outils et de programmes de formation pratique, notamment en s’appuyant sur les plateformes existantes des CATI pour diffuser plus largement les enseignements des guides. Pour élargir la formation à d’autres CATI, il conviendra de prévoir les ressources nécessaires au soutien de ces formations et à leur intégration dans les plans de travail des programmes CATI.Afin de faire en sorte que les informations sur le portail restent à jour et que la solution reposant sur l’informatique en nuage reste opérationnelle et adaptée, conformément aux besoins commerciaux et à ceux des utilisateurs, un suivi et un entretien réguliers devront être assurés une fois que le projet aura pris fin et les ressources appropriées devront également être allouées à cet effet. Une évolution future à cet égard devra également tenir compte d’autres évolutions dans les plateformes et outils dans le cadre du programme CATI, ainsi que dans d’autres domaines, par exemple en ce qui concerne les normes.  |
| **AUTO-ÉVALUATION DU PROJET** |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | NE |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |
| **Résultats du projet[[1]](#footnote-2) (résultat escompté)** | **Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats)** | **Données relatives à l’exécution** | **Code** |
| 1. Guides sur l’identification et l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public | Remise du premier projet finalisé de guides d’ici à la fin de 2016. | Remise des projets consolidés en juin 2017. Remise des projets finalisés comprenant les remarques relatives à la phase d’essai en juillet 2018 (Guide 1) et en octobre 2018 (Guide 2). Remise des versions soumises à l’évaluation collégiale pour correction professionnelle en janvier 2019 (Guide 1) et en mai 2019 (Guide 2). Préparation des versions finales (corrigées et mises en page) d’ici à septembre 2019. | \*\*\*\* |
| 2. Consignation des données d’expérience et des pratiques recommandées en matière d’identification et d’utilisation des inventions figurant dans le domaine public | Remise des documents tirés des projets pilotes d’ici à la fin de 2017. | Fin des travaux de pilotage des guides et remise des documents consignant les expériences des pays pilotes en décembre 2017.  | \*\*\*\* |
| 3. Liste d’experts essentiels | Établissement d’une liste contenant au moins deux experts essentiels par région d’ici à la fin de 2016. | Mise à disposition des experts participant à l’élaboration des guides, à la phase d’essai et aux ateliers afin d’aider les CATI à utiliser les guides. | \*\*\*\* |
| 4. Matériel de formation | Au moins deux exposés élaborés à partir des guides sur l’identification et l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public d’ici à la mi-2017. | Remise et amélioration des exposés et du matériel sur la base des commentaires recueillis lors des ateliers. | \*\*\*\* |
| 5. Amélioration du portail sur la situation juridique | Mise au point d’une nouvelle interface d’ici à la mi-2016. Ajout de nouvelles pages d’aide d’ici à la mi-2017. Ajout d’un nouveau formulaire d’ici à la fin de 2017. | Fin de la mise au point du portail avec la nouvelle interface utilisateur et des nouveautés/mises à jour en matière de contenu et de fonctionnalités y compris des pages d’aides, un formulaire destiné à recueillir les commentaires et un tutoriel vidéo. Lancement lors de la vingt-deuxième session du CDIP (CDIP/22). | \*\*\*\* |
| 6. Guides sur l’identification et l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public dans les six langues officielles (voir CDIP/18/11) | Remise des traductions des guides d’ici à la mi-2018. | Début de la traduction des guides sitôt la correction et la mise en page professionnelle effectuées. Les traductions chinoise et espagnole sont en préparation et seront suivies des traductions française, russe et arabe. | \*\* |
| 7. Compétences pour administrer et fournir des services relatifs aux inventions se trouvant dans le domaine public | Réalisation d’enquêtes dans le cadre d’ateliers d’ici à la fin de 2018, indiquant que le projet a permis de mettre en valeur des compétences en matière d’administration ou de fourniture de services en rapport avec les inventions figurant dans le domaine public. | Début de l’assistance technique auprès des réseaux sélectionnés de CATI au deuxième semestre 2018 et fin de l’assistance en juin 2019. 99,6% des participants ont déclaré que les ateliers leur avaient permis de renforcer leurs connaissances et compétences. | \*\*\*\* |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Résultats du projet | Indicateurs d’exécution(indicateurs de résultats) | Données relatives à l’exécution | Code |
| 1. Faciliter l’accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie et aider les États membres intéressés à recenser et à utiliser les informations qui figurent ou sont tombées dans le domaine public sur leur territoire | Création de services d’identification des inventions figurant dans le domaine public par au moins six CATI de différents réseaux nationaux de CATI.Création de services d’aide à l’utilisation des inventions se trouvant dans le domaine public dans au moins quatre CATI de différents réseaux nationaux de CATI.Nombre accru d’utilisateurs dans les différents réseaux de CATI qui identifient et utilisent des informations figurant dans le domaine public. | Neuf réseaux de CATI ont reçu une formation sur les guides visant à renforcer leurs connaissances et compétences relatives à l’identification et à l’utilisation des inventions figurant dans le domaine public au moyen des approches et outils présentés dans les guides.Une formation et une aide supplémentaires seront nécessaires pour permettre aux CATI d’assimiler et d’intégrer pleinement les connaissances et compétences acquises lors des ateliers et de concevoir de nouveaux services dans ce domaine. | \*\*\* |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Conformément au descriptif de projet initial, CDIP/16/4 Rev., annexe, page 5. [↑](#footnote-ref-2)